

CONSEIL MUNICIPAL DU

19 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le 19 février, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Mme Denise STAPPIGLIA, Maire.

Etaient présents : Mme Denise STAPPIGLIA (Maire) / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT / Mme Carole PETITDEMANGE / M Alain FRANCOIS / M Jean Paul VAXELAIRE (Adjoint) / M Fabrice ABEL / Mme Hilda DEFER / Mme Katia DELAVILLE / Mme Mylène DESILVESTRE / M Paul FERREUX / Mme Laurence GEHIN / M Fernand HUCHER / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / Mme Laurence MARION / M Eric MEYER / M Amandio NETO / M Daniel PIERRON / Mme Evelyne TOUSSAINT / M Hervé VAXELAIRE.

Excusés : Mme Nathalie PERRIN - Mme Béatrice CLAUDE - Mme Marie Claudine HERZOG

Procurations : Mme Béatrice CLAUDE à M Daniel PIERRON - Mme Marie Claudine HERZOG à M Amandio NETO - Mme Nathalie PERRIN à Mme Denise STAPPIGLIA

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

Mme Evelyne TOUSSAINT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2015 a été adopté avec 20 voix pour et 2 abstentions (Mme DELAVILLE – M. LICINI).

Il est à noter que Mme MARION Laurence est arrivée après l'adoption du compte rendu de la séance du 22 janvier 2015.

Décisions de Mme le Maire prises en application de l'article L 2122 du CGCT.

N° 01/2015 : accepter l'offre de la Graniterie PETITJEAN, 88250 LA BRESSE, pour la fourniture et pose d'un columbarium de 12 cases dans le cimetière communal pour un montant de **11 692 € HT**.

N°02/2015 : accepter l'offre de la société SCHLAPP MOBEL, 02 Rue Alexis de Tocqueville 92183 ANTONY, pour la fourniture du mobilier de la bibliothèque municipale pour un montant de **72 390.22 € HT** (*sans éco contribution*) soit **72 720.81 € HT** (*avec éco contribution*)

N°03/2015 : assurer la défense des intérêts de la commune de Saulxures Sur Moselotte devant le Tribunal Administratif de Nancy dans les litiges l'opposant à la SARL CNF, domiciliée 35 rue Baugru 88 200 REMIREMONT La commune de Saulxures sur Moselotte sera représentée aux instances par le cabinet d'avocats Fabrice GARTNER, 04 Faubourg d'Ambrail 88 000 EPINAL.

N°04/2015 : créer une régie de recettes auprès de la Régie Municipale Tourisme Culture Animations

N°05/2015 : retenir la proposition du bureau d'études Patrice NORMAND de Saint Bresson (70 280) pour la réalisation d'une maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'un cabinet médical pour un forfait provisoire de rémunération de **4 000 € HT**. Le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux s'élève à **45 000 € HT**.

1 – PLAN DE GESTION DU SITE DU BAMBOIS

Compte tenu de son intérêt écologique, le secteur du Bambois fait l'objet depuis 1997, d'une convention de gestion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN) et l'ONF pour une surface de **26 hectares**.

Ce site bénéficie d'un **plan de gestion** qui établit un bilan de la qualité écologique et définit des objectifs et des actions à mettre en œuvre sur ces 26 ha. Ce plan étant régulièrement mis à jour, une nouvelle trame a été rédigée par le CEN Lorraine pour **2013/2018**.

Dans le cadre des plans de gestion antérieurs, de nombreuses réalisations ont été menées : création et entretien d'un sentier pédagogique, sensibilisation des classes de Saulxures, chantiers de réouverture des zones tourbeuses et des landes à callune, suivis scientifiques etc.

Cet espace conventionné s'inscrit également dans un site plus vaste de **94 ha** qui intègre le réseau européen **Natura 2000**.

L'objectif de Natura 2000 est de protéger la biodiversité en prenant en compte les activités humaines. Pour ce faire, chaque site bénéficie d'un plan de gestion

appelé **document d'objectifs**, dont la rédaction est établie dans le cadre d'un comité de pilotage.

Le document d'objectifs pour le site du Bambois a été validé en octobre 2012 après deux années de travaux avec l'ensemble des acteurs locaux, réunis dans un comité de pilotage présidé par un élu local, Hervé VAXELAIRE.

La mise en œuvre des actions identifiées par ce comité de pilotage est pilotée par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges en lien avec M. VAXELAIRE.

Toutefois si les projets d'actions étaient bien identifiés, il restait à spatialiser les interventions.

En 2014, le Parc a encadré un stage de 6 mois visant à mieux connaître le site Natura 2000 du Bambois : où sont les forêts les plus intéressantes d'un point de vue biologique, quelle est l'histoire de la végétation, que fait-on des forêts de noisetiers etc. ?

Sur la base de ces nouvelles données, **il faut définir quel périmètre Natura 2000 peut on proposer de nouveau à l'Etat** afin d'être plus cohérent avec les enjeux du secteur et quelles propositions concrètes pour la préservation de la biodiversité ?

Les représentants du CEN Lorraine présentent devant le Conseil Municipal un bilan du précédent plan de gestion et les orientations du nouveau plan de gestion 2013 – 2018.

Le représentant du Parc présente les travaux réalisés dans le cadre du stage et les propositions qui en sont issues à savoir :

- validation d'un nouveau périmètre Natura 2000 qui sera présenté au comité de pilotage Natura 2000 pour que l'Etat le prenne en compte et fasse le nécessaire au niveau de l'Union européenne pour le retenir
- présentation de la carte des vocations du site
- proposition d'une extension de la zone conventionnée entre la commune et le CEN Lorraine pour la préservation des forêts naturelles du secteur du Bambois.

Au regard des éléments qui sont présentés en séance, le conseil est invité à :

- prendre acte du nouveau plan de gestion présenté par le CEN Lorraine

- valider ou non la proposition de nouveau périmètre Natura 2000. Ce nouveau périmètre ne sera officiel que si l'Etat entame une procédure de nouvelle désignation, qui peut être longue.
- prendre note de la carte des vocations et proposer qu'il soit revu en détail avec le comité de pilotage Natura 2000, les élus de Saulxures sur Moselotte et le CEN Lorraine pour une validation officielle en comité de pilotage Natura 2000, afin qu'il devienne une annexe au document d'objectifs.

Il est précisé, pour conclure, que le principe d'une extension de la zone conventionnée entre la commune et le CEN Lorraine fera l'objet d'une délibération ultérieure après visite sur place par la commission communale chargée de l'environnement

Les représentants du CEN et du Parc s'absentant,

Le Conseil Municipal, après explications et en avoir délibéré,

20 voix pour,

00 voix contre

03 abstentions (Ms DIDIERLAURENT, ABEL, HUCHER)

- **prend acte** du nouveau plan de gestion du site du Bambois présenté par le CEN Lorraine
- **valide** la proposition de nouveau périmètre Natura 2000. Pour être officiel ce périmètre devra faire l'objet d'une nouvelle procédure de désignation initiée par l'Etat
- **prend note** de la carte des vocations et propose qu'il soit revu en détail avec le comité de pilotage Natura 2000, les élus de Saulxures sur Moselotte et le CEN Lorraine pour une validation officielle en comité de pilotage Natura 2000

2 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES CLSH 2015

Il est proposé, comme chaque année, de reconduire pour 2015 la participation communale allouée aux familles dont les enfants fréquentent le CLSH.

Il est rappelé que cette participation, qui s'élève à 40 % des bons de vacances versés par la CAF ou la CMA, dans la limite du séjour, est acquise aux familles qui bénéficient de ces bons pour tous les types de séjours, organisés à Saulxures ou en dehors de Saulxures

Le Conseil Municipal, après délibération,

**23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

- **Reconduit** pour l'année 2015 la participation communale aux CLSH selon les mêmes conditions.

3 – AVENANT n°1 LOT 02 ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES RUES JULES MELINE ET JEANNE D'ARC

L'avenant n° 1 au lot 02 Eclairage public des travaux de requalification des rues Jules Méline et Jeanne d'Arc a pour objet la réalisation de prestations complémentaires et la suppression de prestations dues à des aléas et adaptations de chantier :

- la prolongation du réseau d'éclairage rue Barrès afin de reprendre le réseau aérien existant de cette rue
- la fourniture et mise en œuvre d'un ensemble d'éclairage supplémentaire (mât + luminaire)
- l'ajout d'un mât pour le luminaire impasse du Rupt initialement prévu en installation sur support EDF
- la suppression d'un coffret et socle de branchement

Le montant de l'avenant de **3 435.50 € HT** porte le marché initial conclu avec l'entreprise BOIRON de **45 141,00 € HT** à **48 576,50 € HT**.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

- **Décide** la conclusion d'un avenant n°1 au lot 02 des marchés de requalification des rues Jules Méline et Jeanne d'Arc pour un montant de **3 435.50 € HT**

- **Autorise** Mme le Maire à le signer

- **Dit** que les crédits seront inscrits au BP Commune 2015 opération n° 82

4 – DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE CHAUSSEES 2015

Il est proposé au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation du programme de renforcement de chaussées 2015 d'un montant estimatif de **150 000 € HT**.

Ce programme concerne les voies communales et rues suivantes :

- VC 5 dit Chemin de la Fosse
- VC 41 dit Chemin de Malchainoir
- Voie urbaine 42 Lotissement des Tournelles (1ere tranche de travaux de réfection des voies des Tournelles)

Une subvention de 12 % du montant HT peut être escomptée.

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Sollicite** auprès du Conseil Général une subvention pour la réalisation du programme de renforcement de chaussées 2015 d'un montant prévisionnel de **150 000 €**

➤ **Adopte** le plan de financement correspondant.

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au BP Commune 2015

5 – EXTENSION DU PERIMETRE D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE LANSAU

En vue d'extraire des blocs de granit de qualité (appelés granit à monument) la société SAGRAM a sollicité l'extension du périmètre d'exploitation de la carrière de Lansau.

Les matériaux extraits jusqu'à présent ne répondant pas à l'attente de la Graniterie PETITJEAN, des sondages ont été réalisés afin de déterminer des zones d'extraction prioritaires de granit de qualité supérieure.

La commune étant propriétaire du sol, un accord de principe est sollicité auprès du Conseil Municipal afin d'engager la procédure d'extension d'une durée prévisionnelle de 2 ans.

Cette extension nécessitera la réalisation d'une étude d'impact environnemental, la révision du PLU et la distraction du régime forestier d'une parcelle impactée.

In fine, la décision d'autoriser ou non l'extension du périmètre d'extraction appartiendra à M le Préfet.

Réunie le 11 février, la Commission Environnement a émis un avis favorable à la demande de la société SAGRAM.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

- **Emet** un avis favorable à la demande d'extension du périmètre d'extraction de la carrière de Lansau présentée par la société SAGRAM
- **Charge** Mme le Maire d'engager les démarches relevant de la compétence communale.

6 – CONVENTION D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE MORBIEUX

La convention portant renouvellement de l'exploitation de la carrière dite « De la Roche qui Goutte », située à Morbieux, au profit de la société BONINI est soumise au Conseil.

Ce renouvellement est proposé sur les bases suivantes :

Durée de renouvellement : durée de l'autorisation préfectorale (30 ans maximum)

Loyer annuel : **2 500 €**

Redevance à la tonne fixée à **0.50 €**

De nombreuses stipulations contractuelles sont directement liées à l'autorisation préfectorale accordée pour la poursuite de l'activité sur le site, notamment en matière de sécurité.

Réunie le 11 février, la Commission Environnement a émis un avis favorable au renouvellement de l'exploitation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**22 voix pour,
00 voix contre
01 abstention (M FERREUX)**

Vu la convention distribuée à chaque conseiller

- **Décide de conclure avec la société BONINI** une convention pour le renouvellement de l'exploitation de la carrière de Morbieux pour une durée de 30 ans maximum. La durée de renouvellement sera celle précisée par l'autorisation préfectorale.
- **Souhaite** qu'une stipulation sur la protection du réservoir d'eau de Morbieux lors des tirs de mines soit ajoutée à la convention.

- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention de renouvellement.

7 – REMBOURSEMENT DES PRODUITS DE VENTE DE BOIS AUX FORETS SECTIONNALES POUR 2015

Par courriers du 21 janvier dernier, M Christian LOUIS, Agent patrimonial ONF a fait parvenir le décompte des produits des ventes de coupe de bois et de bail de chasse devant être remboursés aux forêts sectionnales.

Pour la forêt sectionnale de la Poirie, le montant total devant être remboursé s'élève à **28 350 .34 €**.

Il se décompte comme suit :

- **Vente** des coupes de bois, déduction faite des frais de garderie (10 %) :
30 193.20 €
- **Remboursement** du bail de chasse : **82.36 €**
- **Déduction** du montant des travaux d'entretien qui seront réalisés cette année (avec l'accord du Président de la Forêt sectionnale) : **- 1 925.22 €**

Pour la forêt sectionnale « Les Amias » seule la part du bail de chasse doit être remboursée pour un montant de **31.44 €**

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Décide** le remboursement des montants susvisés aux forêts sectionnales

8 – MODIFICATION DE BAUX A FERME

Les modifications aux baux à ferme suivants sont proposées au Conseil.

Exploitant agricole au 141 Route de Lansau à Saulxures sur Moselotte, M Alain LAURENT a sollicité la location des parcelles communales suivantes : AX 446p pour 0.50 ha, D 170 pour 0.5512 ha, D 168 pour 0.3950 ha, soit un total de **1.4462 ha**

La superficie totale actuellement louée de **7.3872 ha** serait portée à **8.8334 ha**

La commission Environnement a émis un avis favorable à la signature d'un avenant au bail à ferme en cours pour les parcelles D 170 et D168 ce qui porterait la surface à **8.3334 ha**, mais souhaite obtenir un complément d'information sur la parcelle AX 446p.

Par courrier en date du 17 janvier 2015, M et Mme Pascal LEUVREY sollicitent le transfert à leur nom du bail à ferme établi au nom de M et Mme Claude LEUVREY, 2263 Route des Tayeux, qui vont cesser leur activité agricole.

La surface totale des parcelles actuellement louées s'élève à **6.8372 ha**

M et Mme Pascal LEUVREY souhaitent ajouter **1.50 ha** sur la parcelle AT 326 p, ce qui porterait la surface totale à **8.3372 ha**

La Commission Environnement a émis un avis favorable au transfert de bail et à cet ajout.

Il est, dès lors, proposé au Conseil Municipal :

- **de prendre acte** du prochain transfert de l'exploitation agricole de M. et Mme Claude LEUVREY au profit de leur fils M. Pascal LEUVREY et de son épouse.
- **d'autoriser** de ce fait le transfert du bail à ferme de M et Mme Claude LEUVREY au profit de M et Mme Pascal LEUVREY avec ajout d'une surface de 1.50 ha à l'échéance du 11/11/2015

M Pierre ABEL ayant vendu sa maison, a informé la Mairie de son intention de résilier son bail à ferme pour une surface totale de 0.3445 ha
Il est proposé au Conseil de prendre acte de cette résiliation au 01/11/2013.

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Apporte** les modifications proposées aux baux susvisés.

9 – AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Afin d'accélérer la réalisation des études de requalification de la rue d'Alsace, il est proposé au Conseil d'engager les dépenses relatives à la mission de maîtrise d'œuvre avant l'adoption du budget primitif 2015 de la commune.

Cette mission, confiée au bureau d'études BEREST, s'élève à un montant de **14 898.98 € HT** pour un montant prévisionnel de travaux de **505 050 € HT**. (Taux de rémunération de **2.95 %**)

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Autorise** Mme le Maire à engager les dépenses relatives à la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de requalification de la rue d'Alsace avant le vote du BP Commune 2015, pour un montant maximal de **17 879 €**.

➤ **Dit** que le montant correspondant sera inscrit en section d'investissement du BP Commune 2015

10 – VENTE PARCELLES AX18 ET 25

Par courrier en date du 10 juillet 2014, M. et Mme Peter et Sabine HAUKE, domiciliés 3 Memel Weg 71686 REMSECK (Allemagne), ont sollicité l'achat des parcelles communales AX 18 et 25 qui jouxtent la maison qu'ils viennent d'acquérir au 182 route du Cuminal.

La Commission Terrains Environnement réunie le 20 octobre 2014 avait émis un avis favorable à cette vente sous réserve que l'acquéreur supporte une servitude d'écoulement d'eau du fossé sur son terrain sans pouvoir exiger par la suite l'aménagement d'un fossé.

L'estimation des services fiscaux s'élève à **5 500 €** pour ces deux parcelles d'une contenance totale de 11a 31 ca,

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** la vente des parcelles AX18 et 25 à M et Mme HAUKE pour un montant de 5 500 €

➤ **Précise** que les acquéreurs devront supporter une servitude d'écoulement des eaux sur leur terrain.

➤ **Charge Me MILLET**, notaire à Vagney, de rédiger l'acte de vente à venir et autorise Mme le Maire à le signer.

➤ **Dit** que les frais relatifs à cette vente seront supportés par les acquéreurs

11 – QUESTIONS DIVERSES

a – TARIFS DE LOCATION DES SALLES POUR LE STAGE INTERNATIONAL D'AIKIDO

Comme chaque année, la commune de Saulxures va accueillir en 2015 un stage international d'Aïkido du 04 au 11 juillet.

Tous les participants étant hébergés sur le territoire communal, il est proposé d'adopter des tarifs spéciaux de location de salles, à savoir :

Gymnase : **160 €**

Salle polyvalente : **140 €**

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,

00 voix contre

00 abstention

Adopte les tarifs de location de salles susvisés pour le stage international d'Aïkido

b – MODIFICATION DELIBERATION DU 22 JANVIER SUR LE DON DE M et MME MOUGEL

Il convient de modifier la délibération du 22 janvier dernier relative au don de M et Mme MOUGEL afin de confirmer que le prix de vente concession comprise s'élève à **2 100 €** mais aussi et surtout de préciser **que la concession est d'une durée de 15 ans.**

En effet, il existe également la possibilité de prendre une concession de 30 ans.

Pour une concession trentenaire, le prix dès lors serait porté à **2 370 €**

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,

00 voix contre

00 abstention

➤ **Apporte** les modifications susvisées à la délibération du 22 janvier 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

